

SEANCE DU 18 JUIN 2020

Aujourd'hui, douze juin deux mil vingt, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi dix-huit juin deux mil vingt à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 –
2. Désignation d'un secrétaire de séance –
3. Communications du Maire –
4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal –
6. Constitution des Commissions –
7. Délégations auprès de différentes instances –
8. Régularisation de voirie rue du Docteur Schweitzer –
9. Signature des actes relatifs à une servitude de passage –
10. Subvention Musique Municipale –
11. Subvention Basket pour les déplacements en Région –
12. Décision Budgétaire Modificative pour opération d'ordre budgétaire –
13. Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Sylvie ROEHLLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier
	WERNERT Annie
	KLEINMANN Jean-Jacques
	REGNIER Clarisse
	BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	MUGLER Christelle – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard - FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – RICK Stéphane – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VATRY Edwige – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absent</u>	ACKER Dominique

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2020

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur WINTER-KNECHT Didier est désigné secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

Madame le Maire expose les contraintes liées au protocole sanitaire pour les écoles, le périscolaire et les associations sportives. Elle fait le compte-rendu de son rendez-vous avec Monsieur Didier ROUSSEL, responsable technique de la CCBZ, au sujet des différents chantiers gérés par l'intercommunalité et de celui avec l'Adjudant-Chef GUTTINGER de la brigade de Gendarmerie de La Wantzenau. Elle fait part aux conseillers des négociations avec les propriétaires au sujet du déplacement du sentier piéton qui relie le quai de la Zorn et la rue des Veaux. En tant que nouvelle Présidente elle a eu l'occasion d'assister à la première réunion du Conseil de Fabrique et du Comité de la Musique Municipale. Elle a visité les logements de la Résidence sénior avec le Directeur d'Habitat de l'III. Pour finir elle informe les conseillers que le projet de Pôle Médical est encore en discussion car certains éléments sont à redéfinir avec les professionnels de santé.

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Monsieur WINTER-KNECHT Didier a assisté à différentes réunions de chantier pour la réhabilitation intérieure de l'église et à deux réunions (réception et de levée des réserves) à la micro-crèche « Mes 1^{er} copains » avec le SDIS. Il a organisé un entretien

individuel avec Monsieur Yvan BRUCKERT au sujet de sa reprise en mi-temps thérapeutique et une réunion de service avec les agents du service technique. Il a procédé avec Monsieur SORGIUS à des essais de l'alarme incendie et des blocs autonomes d'éclairage de sécurité de l'école élémentaire Baldung Grien. L'alarme fonctionne mais les deux bâtiments ne sont pas reliés. Les blocs autonomes ne fonctionnent pas. Il a assisté à la visite de la Résidence sénior. Il informe l'assemblée que la chaudière fioul du presbytère va être remplacée par une chaudière gaz pour un montant de 6.500€. Il précise qu'Electricité de Strasbourg versera une subvention de 600€.

Madame WERNERT Annie informe l'assemblée qu'elle a participé à la visite de la Résidence sénior et qu'elle va organiser une commission fleurissement afin de choisir les variétés de fleurs et bulbes pour l'automne et le printemps. Le concours maisons fleuries aura bien lieu pour les particuliers, inscriptions jusqu'au 30 juin et passage du jury en juillet. Les visites pour les grands anniversaires n'ont pas encore repris.

Monsieur KLEINMANN Jean-Jacques a rencontré l'entreprise Fritz afin de trouver l'origine de la panne de l'éclairage du clocher de l'église. Il a participé à la réunion du service technique. Il a rencontré l'entreprise Wolff au sujet du rafraîchissement des massifs rue Baldung Grien et des travaux restant à réaliser au nouveau cimetière et dans le lotissement « Les Hauts de la Zorn ». Il a également rencontré Monsieur Didier ROUSSEL, responsable technique de la CCBZ, au sujet des chantiers en cours ainsi que les entreprises Soderef et Pontiggia pour les travaux de voirie et d'éclairage public dans le lotissement « Les Prés ».

Madame REGNIER Clarisse informe l'assemblée qu'un journal communal est en cours d'élaboration. Une première réunion de la commission communication a eu lieu le jeudi 11 juin, une deuxième réunion est prévue le mardi 23 juin. La commission espère le publier pour le 14 juillet. Il sera un peu moins épais que les précédents d'une part faute de temps depuis l'installation de notre conseil et d'autre part parce que peu de manifestations ont eu lieu ces derniers mois.

La médiathèque a ré-ouvert ses portes le lundi 8 juin. Les documents sont nettoyés et mis de côté pendant 3 jours avant d'être remis en circulation. Un maximum de 10 personnes peuvent se retrouver de manière simultanée dans la Médiathèque. Le port du masque est obligatoire. Pour l'instant, aucune animation n'est organisée.

Des données ont été actualisées sur le site internet, mais il reste encore des informations à mettre à jour.

Pour des raisons sanitaires, aucune réunion du Conseil Municipal des Enfants ne s'est tenue depuis le début du confinement. A voir ou revoir, les modalités de fonctionnement lors de la reprise.

Les écoles ré-ouvrent complètement le lundi 22 juin 2020.

Monsieur BLANCK Dominique informe l'assemblée que le 17 juin il a réuni la première Commission Sport et Culture qui a validé le questionnaire qu'il a préparé à destination des associations pour les interroger sur leurs attentes. La date du 2 juillet a été fixée pour réunir les associations afin d'arrêter le calendrier des fêtes. Diverses pistes de travail prioritaires ont été définies : gestion de la vaisselle, des boissons et des locations notamment.

5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour toute la durée de son mandat. Le Conseil Municipal a la possibilité de les retirer à tout moment également. Il s'agit d'un transfert de pouvoir qui dessaisit le conseil municipal de sa compétence décisionnelle dans les matières déléguées. Le Maire devra rendre compte des décisions qu'il a prises au titre de ces délégations à chaque réunion du conseil municipal obligatoire.

Sur le principe, le maire est donc seul habilité à prendre les décisions dans les domaines qui lui ont été délégués par le conseil municipal, sous réserve des subdélégations qu'il a pu donner à ses adjoints voire à des conseillers municipaux.

Dans l'hypothèse où le maire souhaite saisir le conseil municipal d'affaires particulièrement importantes dans le champ des compétences déléguées, il ne peut pas les inscrire à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal aux fins de délibération, sous peine d'illégalité de celle-ci. En revanche, toute autorité administrative peut, avant de prendre une décision qui lui incombe, solliciter les avis qui lui paraissent utiles. Aussi, rien ne s'oppose à ce que le maire, dans le cadre des questions diverses ne donnant pas lieu à délibération, expose au conseil municipal, pour avis, une affaire ayant fait l'objet d'une délégation en vertu de l'article L. 2122-22 susvisé.

Il est demandé au Conseil Municipal dans un souci de simplification et d'accélération de la gestion des affaires de la Commune de donner délégation à Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui prévoit expressément que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1°/ d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics locaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

2°/ de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

3°/ de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4°/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 40.000€ HT,

5°/ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. La présente délégation s'applique aux biens mobiliers et immobiliers appartenant à la commune. Elle s'étend aux avenants, à la reconduction, la non-reconduction et à la résiliation des contrats ainsi définis.

6°/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7°/ de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8°/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. La présente délégation s'étend aux éventuelles demandes de conversions et de renouvellement de concessions existantes,

9°/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10°/ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €,

11°/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12°/ de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13°/ de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14°/ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15°/ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code. La délégation permet la signature de l'acte authentique.

16°/ de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant l'ensemble des juridictions administratives, judiciaires ou spécialisées ainsi que les instances de conciliation.

17°/ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000,00 €,

21°/ d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme (préemption sur les fonds de commerce),

23°/ de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

24°/ d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

26°/ de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

27°/ de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les délégations accordées seront exercées par un adjoint dans l'ordre du tableau.

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil Municipal peut mettre fin à la délégation ainsi consentie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

D O N N E à l'unanimité, délégation générale à Madame le Maire dans les domaines énumérés dans la présente délibération.

6. Constitution des Commissions

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Elles sont présidées de droit par la maire et désignent en leur sein un Président délégué.

Les adjoints seront autorisés à se joindre aux travaux des commissions même s'ils n'en font pas partie dès lors qu'un sujet les intéresse.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer les commissions.

Leur élection a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A D É C I D É à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions.

A P R O C É D É à la constitution des commissions.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MANDAT 2020 -2026

COMMISSION FINANCES			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Président délégué	M.	ALBECKER	Bernard
Membre	M.	ACKER	Dominique
Membre	Mme	BONICEL	Bénédicte
Membre	M.	FORR	Bernard
Membre	Mme	GASSERT	Cédrine
Membre	M.	KLEINMANN	Jean-Jacques
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	M.	SORGIUS	Christian
Membre	Mme	VATRY	Edwige
Membre	M.	WINTER-KNECHT	Didier
COMMISSION BATIMENT			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Président délégué	M.	WINTER-KNECHT	Didier
Membre	M.	ACKER	Dominique
Membre	M.	ALBECKER	Bernard
Membre	M.	BLANCK	Denis
Membre	Mme	BONICEL	Bénédicte
Membre	M.	FORR	Bernard
Membre	Mme	HILD	Aline
Membre	M.	KERTZINGER	Francis
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	M.	RICK	Stéphane
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	M.	SORGIUS	Christian
Membre	Mme	WEEBER	Michelle
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Présidente déléguée	Mme	WERNERT	Annie
Membre	Mme	FOURNAISE	Véronique
Membre	Mme	GASSERT	Cédrine
Membre	Mme	HILD	Aline
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	Mme	VATRY	Edwige
Membre	Mme	VOGT	Marie-Line
Membre	Mme	WEEBER	Michelle
COMMISSION FLEURISSEMENT - CIMETIERE			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie

Présidente déléguée	Mme	WERNERT	Annie
Membre	M.	BLANCK	Denis
Membre	Mme	BONICEL	Bénédicte
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	Mme	VOGT	Marie-Line
Membre	Mme	WEEBER	Michelle
COMMISSION VOIRIE - ENVIRONNEMENT - SECURITE			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Président délégué	M.	KLEINMANN	Jean-Jacques
Membre	M.	ACKER	Dominique
Membre	M.	ALBECKER	Bernard
Membre	M.	BLANCK	Denis
Membre	Mme	BONICEL	Bénédicte
Membre	M.	FORR	Bernard
Membre	M.	JUNG	Didier
Membre	M.	KERTZINGER	Francis
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	M.	RICK	Stéphane
Membre	M.	SORGIUS	Christian
Membre	M.	WINTER-KNECHT	Didier
COMMISSION PETITE ENFANCE - CME			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Présidente déléguée	Mme	REGNIER	Clarisse
Membre	Mme	GASSERT	Cédrine
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	Mme	VOGT	Marie-Line
COMMISSION COMMUNICATION			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Présidente déléguée	Mme	REGNIER	Clarisse
Membre	Mme	BONICEL	Bénédicte
Membre	Mme	FOURNAISE	Véronique
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	Mme	WEEBER	Michelle
COMMISSION SPORT - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE - ESPACE W			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Président délégué	M.	BLANCK	Dominique
Membre	Mme	FOURNAISE	Véronique
Membre	Mme	GASSERT	Cédrine
Membre	M.	KERTZINGER	Francis
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	M.	SORGIUS	Christian
Membre	M.	WINTER-KNECHT	Didier

COMMISSION URBANISME - PLU			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Président délégué	M.	KLEINMANN	Jean-Jacques
Membre	M.	BLANCK	Denis
Membre	M.	FORR	Bernard
Membre	Mme	GASSERT	Cédrine
Membre	M.	JUNG	Didier
Membre	M.	RICK	Stéphane
Membre	Mme	SORG	Fabienne
CAO			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Membre	M.	KLEINMANN	Jean-Jacques
Membre	M.	WINTER-KNECHT	Didier
Membre	M.	VATRY	Edwige
Membre	M.	RICK	Stéphane
Membre	M.	SORGIUS	Christian
Membre	Mme	SORG	Fabienne
COMMISSION REVISION LISTES ELECTORALES			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Membre	M.	ACKER	Dominique
Membre	Mme	FOURNAISE	Véronique
Membre	Mme	VOGT	Marie-Line
Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	Mme	VATRY	Edwige
CCID			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Membre	M.	WINTER-KNECHT	Didier
Membre	Mme	WERNERT	Annie
Membre	M.	KLEINMANN	Jean-Jacques
Membre	Mme	REGNIER	Clarisse
Membre	M.	BLANCK	Dominique
Membre	Mme	MUGLER	Christelle
Membre	M.	ALBECKER	Bernard
Membre	Mme	FOURNAISE	Véronique
Membre	M.	SORGIUS	Christian
Membre	Mme	WEEBER	Michelle
Membre	M.	ACKER	Dominique
Membre	Mme	VOGT	Marie-Line
Membre	M.	FORR	Bernard
Membre	Mme	GASSERT	Cédrine
Membre	M.	KERTZINGER	Francis
Membre	Mme	HILD	Aline
Membre	M.	BLANCK	Denis
Membre	Mme	BONICEL	Bénédicte
Membre	M.	RICK	Stéphane
Membre	Mme	VATRY	Edwige

Membre	Mme	SORG	Fabienne
Membre	M.	JUNG	Didier
Membre	Mme	DIEBOLD	Marie-Josée
Membre	M.	HUSS	Frédéric
Membre	M.	OHL	André
Membre	M.	VOGT	Michel
Membre	Mme	KLEINPETER	Denise
Membre	Mme	ZINCK	Marianne
Membre	Mme	KLEINMANN	Lucie
Membre	Mme	MEYER	Nathalie
Membre	Mme	ZILLIOX	Angèle
Membre	Mme	VOGT	Béatrice
COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Président	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Membre	M.	ACKER	Dominique
Membre	M.	FORR	Bernard

7. Délégations auprès de différentes instances

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune dans les organismes suivants :

- au CCAS
- à l'association Espace W
- à la Mission Locale
- au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)
- au SAGEECE du Bassin de la Zorn (Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau)
- à la Régie communale autonome pour les panneaux photovoltaïques

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A D É C I D É à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des délégations dans les différentes instances.

A P R O C É D É aux nominations des délégations dans les différentes instances.

**DELEGATIONS DANS DIVERSES INSTANCES
MANDAT 2020 -2026**

DELEGUES ESPACE W			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Délégué du CM	M.	BLANCK	Dominique
Déléguée du CM	Mme	FOURNAISE	Véronique
Déléguée du CM	Mme	GASSEROT	Cédrine
Délégué du CM	M.	KERTZINGER	Francis
Déléguée du CM	Mme	MUGIER	Christelle
Déléguée du CM	Mme	SORG	Fabienne
Délégué du CM	M.	SORGIUS	Christian
SAGEECE			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Délégué	M.	KLEINMANN	Jean-Jacques
CNAS			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Déléguée des élus	Mme	WERNER	Annie
Déléguée des agents	Mme	ANDRE	Sandrine
Correspondance	Mme	ULRICH	Anne
MISSION LOCALE (Brumath)			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Déléguée	Mme	WERNERT	Annie
REGIE PHOTOVOLTAIQUE			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Membre Conseil d'exploitation	M	WINTER-KNECHT	Didier
Membre Conseil d'exploitation	Mme	WERNER	Annie
Membre Conseil d'exploitation	M.	KLEINMANN	Jean Jacques
Membre Conseil d'exploitation	Mme	RENIER	Clarisse
Membre Conseil d'exploitation	M	BLANCK	Dominique
Directrice sur proposition du Maire	Mme	ANDRE	Sandrine
CCAS			
Fonction	Genre	Nom	Prénom
Présidente	Mme	ROEHLLY	Sylvie
Membre CM	Mme	SORG	Fabienne
Membre CM	Mme	WEEBER	Michèle
Membre CM	Mme	WERNER	Annie
Membre externe	Mme	PENDL	Raymonde
Membre externe	Mme	VOGEL	Béatrice
Membre externe	Mme	KLEINPETER	Denise

8. Régularisation de voirie rue du Docteur Schweitzer

Dans le cadre d'une acquisition foncière un particulier s'est aperçu que son terrain cadastré section 20 n° 59, situé 17 rue du Dct Schweitzer, incluait le trottoir.

Il est proposé d'acquérir la portion de trottoir à l'euro symbolique afin de régulariser la situation domaniale.

Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E

A l'unanimité, l'achat du terrain à l'euro symbolique au propriétaire du 17 rue du Dct Schweitzer. Le terrain acquis par la commune sera intégré dans le domaine public de la voirie, les frais liés à la transaction seront pris en charge par la Commune (acte de vente et arpentage) ;

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer les actes relatifs à la transaction.

9. Signature des actes relatifs à une servitude de passage

M. le Maire expose que dans le cadre de la construction de la station d'épuration à Weyersheim (tranche 2009 – tronçon Kurtzenhouse/Weyersheim), les travaux ont nécessité la pose de collecteurs d'assainissement et de postes de refoulement visant à transférer les effluents des différentes communes vers la station d'épuration.

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn souhaite régulariser cette situation par l'instauration d'une servitude de passage et le paiement d'une indemnité.

Parcelle concernée :

- Section 25 parcelle 25 d'une contenance de 0,96 ares.

L'indemnité s'élève à 43,35 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E A l'unanimité, Mme le Maire à signer les actes relatifs à la servitude de passage grevant la parcelle cadastrée section 25 n°25 d'une contenance de 0,96 ares.

A P P R O U V E Le versement d'une indemnité de 43,35 € par an.

10. Subvention Musique Municipale

Le Maire informe l'assemblée que la Musique Municipale sollicite la Commune pour participer à l'achat de nouvelles timbales.

Le prix d'achat des instruments s'élève à 5.500,00 euros.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 50%, soit 2.250,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 2.250,00 euros à la Musique Municipale ;
Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 (c/6574).

11. Subvention Basket pour les déplacements en Région

Conformément à la délibération du 6 juillet 2017, fixant les critères pour le versement de subventions pour le déplacement des membres des associations, il est proposé de verser une subvention de 500 € à l'association de basket-ball pour ses déplacements, au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500€ à l'association de basket-ball pour ses déplacements, au titre de l'année 2019.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020 c/6574.

12. Décision Budgétaire Modificative pour opération d'ordre budgétaire

Le Conseil Communautaire a décidé de procéder à la clôture du budget annexe « lotissement rue Creuse II ». Cette clôture entraîne le transfert à titre gratuit des équipements de voirie et de réseaux secs. Il convient de procéder à l'intégration de ces équipements dans notre actif par une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un mandat et d'un titre pour un montant de 313.633,64€.

Il y a lieu d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : c/2151/041 + **313.633,64 €**

Recettes : c/1324/041 + **313.633,64 €**

Les écritures sont équilibrées en recettes et dépenses.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE à l'unanimité la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

13. Divers

Sous ce point, il a été question de diverses affaires

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h45.